



HAUTE-SAOVIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 5 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD (arrivée à 19h25, pour le vote de la question n°4, délibération n°2026-084) - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Samuel DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET (arrivé à 19h22, pour le vote de la question n°4, délibération n°2026-084) - Nathalie GAVEL - Caroline LAMOUILLE - Jean-Marc LOMBARD - Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPPHIN (arrivé à 19h27, pour le vote de la question n°5, délibération n°2026-085) - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Absents – Excusés : Laurie BERTHOD (jusqu' à 19h25) - Nathalie CHAPPET - Boris CHARLIER - Matthew FOURNET (jusqu' à 19h22) - Marie-Cécile HUO - Robert LAURAIN - Franck LEROY - Christelle MICHELIN - Yves RAPPHIN (jusqu' à 19h27)

Pouvoirs : 5

Boris CHARLIER a donné pouvoir à Matthew FOURNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Christophe SIBILLE
Marie-Cécile HUO a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
Franck LEROY a donné pouvoir à Fabienne ALTER
Christelle MICHELIN a donné pouvoir à Anaïs DURET

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Marie-Pierre ROSE-AMLEHN

DEL N° 2026-085 – ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) SUITE A DEMISSION D'UN MEMBRE (ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2026-033 DU 20 AVRIL 2026)

Exposé de Christophe SIBILLE, Maire,

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, outre son Président, le Conseil d'Administration comprend, pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal,

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé, par délibération n°2026-032 en date du 20 avril 2026, à 14 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, en sus du Président, soit 7 membres élus par le Conseil municipal et 7 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Par délibération n°2026-033 du 20 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres élus du CCAS et a désigné en son sein 7 membres.

La liste suivante a été élue : Virginie FOURNIER-LANGLAIS - Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD – Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET - Anaïs DURET - Caroline LAMOUILLE.

Considérant que madame Virginie FOURNIER-LANGLAIS, membre du CCAS et élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), par délibération du CCAS n°2026-05 du 4 mai 2026, a présenté sa démission au poste d'Adjointe et de Conseillère municipale de la Commune de Groisy,

Considérant que sa démission au poste d'Adjointe et de Conseillère municipale de la Commune de Groisy a été acceptée par le Préfet de la Haute-Savoie en date du 17 septembre 2026,

Considérant que Madame Virginie FOURNIER-LANGLAIS, ayant perdu sa qualité de Conseillère municipale, ne peut plus siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant qu'il ne reste alors plus de candidat sur la seule liste proposée le 20 avril 2026, il convient de procéder dans un délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus, soit 7 membres élus,

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à l'élection des membres élus du CCAS au scrutin secret.

Le Maire ayant invité les candidats ou liste de candidats à se présenter, une seule liste composée des candidats suivants se porte candidate :

- Béatrice VALLEJO
- Fabienne ALTER
- Laurie BERTHOD
- Michel CARTIGNY
- Nathalie CHAPPET
- Anaïs DURET
- Caroline LAMOUILLE
- Marie-Pierre ROSE-AMLEHN
- Gérard DUGAVE.

Le vote opéré au scrutin secret, le dépouillement ayant suivi donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 26
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de sièges à pourvoir : 7
- quotient électoral (*diviser le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir*) : 4

Résultats :

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle (diviser le nombre de voix de chaque liste par le quotient électoral)	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Béatrice VALLEJO	26	7	0	0

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, déclare :

- Béatrice VALLEJO,
- Fabienne ALTER,
- Laurie BERTHOD,
- Michel CARTIGNY,
- Nathalie CHAPPET,
- Anaïs DURET,
- Caroline LAMOUILLE,

élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Groisy.

Pour copie conforme.

**La Secrétaire de séance,
Marie-Pierre ROSE-AMLEHN**



**Le Maire,
Christophe SIBILLE**



Acte certifié exécutoire :
Transmis en Préfecture le : 7/10/2026
Publié le : 7/10/2026
Le Maire,
Christophe SIBILLE

